

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 NOVEMBRE 2016

* * * * *

Convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Vendredi 11 Novembre 2016 à 09 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Octobre 2016 - Indemnité de Conseil - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Modification des Statuts* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. CHANUDET, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. GOUNY, SCHWEYER, GONZALEZ

EXCUSES : M. DEVOS, Mme MARCELLIN, MM. PETIT, ISOLA, Mme VERGER

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a institué en faveur des Receveurs Municipaux, une indemnité de conseil se substituant à l'indemnité de gestion.

Aux termes de ce texte, il appartient à l'Assemblée de fixer :

- 1°) le principe de l'attribution de cette indemnité
- 2°) le taux
- 3°) la date d'effet

La décision qui sera prise aura un caractère permanent, ne devra être renouvelée que :

- a) s'il y a modification du taux
- b) s'il y a renouvellement du Conseil Municipal
- c) s'il y a changement de comptable

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'allouer à Mme Céline LEPETIT, Receveur Municipal en sa qualité de conseiller financier de la collectivité, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, à effet du 1^{er} Juillet 2016.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus à l'article 6225 du Budget Primitif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
ACCEPTE ces propositions.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire indique que cette délibération validée par le Conseil Communautaire n'a pas encore été paraphée par le Président, l'étude par le Conseil Municipal est reportée à la prochaine réunion.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **PROJET EOLIEN** : Mr le Maire indique que le dossier est en cours de finalisation avec la Société BORALEX et devrait être déposé à la Préfecture très prochainement.

Le plan de financement de la Station Sports Nature devant être connue début Décembre (suite à l'audition avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central du 25 Octobre dernier), les mesures d'accompagnement seront négociées avec la Société BORALEX en fin d'année.

Pour ce qui concerne le nom du projet, le Conseil Municipal se prononce pour « Les Hauts de Glénic » sachant que la zone dite « des Bruyères » pourra figurer dans un certain nombre de documents de communication.

♦ **PASSERELLE** : Mr le Maire indique que le projet définitif vient d'être validé par le Bureau de Contrôle SOCOTEC, les travaux de fabrication ont été lancés par la Société SERRU'BAT. Il sera demandé à Mr ARRAUD Jean-Pierre d'effectuer les travaux de génie civil dans les meilleurs délais.

♦ **PLAN D'INVESTISSEMENT** : Mr le Maire fait le compte rendu de la réunion de la Commission Investissement du 17 Octobre. Les choix définitifs seront soumis à un prochain Conseil Municipal dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2017. Néanmoins, et compte tenu des délais de dépôt des dossiers DETR à la Préfecture - ont été pré-validés les travaux suivants confiés à EVOLIS 23 :

- Profilage pour partie : Route de Bonnavaud à Vaumoins
- Peyzat dans le village
- Chalembert
- Piste de Lavaud à Villechenille
- Véchères

Elargissement de la Route du Cimetière au niveau du réservoir

Le coût brut est de 42 600€ dont environ 30 600 € à charge de la Commune.

♦ **SIGNALETIQUE** : Mr le Maire rappelle que la journée du 12 Octobre a été consacrée à l'installation d'une vingtaine de panneaux de signalisation sur la commune.

En particulier, des panneaux d'interdiction des véhicules à moteur ont été implantés sur les chemins ruraux à protéger (captages, convention avec les propriétaires, ...).

Il remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à cette journée.

♦ **EGLISE** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue avec les services du Patrimoine pour les travaux d'entretien de la tour située au-dessus de l'entrée ; sera évoquée à cette occasion la mise en valeur du linteau gallo-romain.

♦ **ANIMATIONS** : Christine DROUILLARD fait le compte rendu de la dernière réunion du CCAS ; elle précise que le repas des aînés aura lieu le 17 Décembre 2016 et que la distribution des colis se fera le même jour.

Elle rappelle : - la réunion d'information le 15 Novembre avec Domo Creuse Assistance à la salle polyvalente de GLENIC

- la conférence sur le thème « Solutions innovantes pour l'autonomie et le bien-être » organisée le 25 & 26 Novembre au Centre de Ressources Domotique.

L'exposition de la maquette « Village gaulois » aura lieu Semaine 50, le mercredi et jeudi seront réservés aux scolaires. Le public pourra être accueilli du vendredi au dimanche. Il est prévu que la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret fasse un prêt de documents divers (livres, CD, DVD).

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Fête de l'Ecole pour le RPI aura lieu à Jouillat le 11 Décembre.

♦ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :**

1°) **DOSSIER SPORTS NATURE** : Mr le Maire fait le compte rendu de l'audition du 25 Octobre dernier avec le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Massif Central pour l'obtention de fonds au titre du FEDER.

2°) **CIRCUITS COURTS** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue avec le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE) en charge de piloter le dossier pour le compte de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal s'étonne qu'une telle démarche ait été entreprise alors qu'il existe déjà la plateforme Agrilocal 23 au niveau du Conseil Départemental.

3°) **COMMISSION TRANSPORTS** : Le compte rendu de la dernière réunion est disponible au secrétariat.

4°) **ASSEMBLEE GENERALE** : Mr le Maire rappelle que l'assemblée générale du territoire aura lieu le 19 Novembre à l'espace André LEJEUNE.

♦ **DIVERS :**

Demande de subvention de l'association France Adot : Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Mr le Maire fait part d'un courrier de l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC) qui fait état d'une possible adhésion à l'Association Urgence Ligne POLT : Le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette proposition.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du mandat qui leur a été donné, les membres du bureau ont travaillé avec les correspondants de Jouillat et Saint Fiel pour avancer sur les formes de mutualisations possibles entre les communes. Il a été décidé - dans un 1^{er} temps - de recenser les effectifs et leurs compétences pour analyser toute complémentarité éventuelle.

AFFAIRES DIVERSES

◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 05 Décembre 2016 à 20 Heures.

Le Maire,

Les Conseillers,